

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 15 septembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Troussel

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, M. Constant, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 04-01 du 15 septembre 2022

SUBVENTION POUR LE PÔLE ÉVALUATION DES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS (PEMIE) AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « CROIX ROUGE FRANÇAISE ».

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant,

Vu le décret n° 2016-840 du 24 juin 2016 pris en application de l'article L. 221-2-2 du code de l'action sociale et des familles et relatif à l'accueil et aux conditions d'évaluation de la situation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 533 794,80 euros à l'Association La Croix Rouge française au titre de l'année 2022 pour le Pôle Évaluation des Mineurs isolés Étrangers (PEMIE) sis 1-15 rue Benoît Frachon Immeuble « Le Point du Jour » (93000) ;



- APPROUVE la nouvelle convention à conclure avec l'association La Croix Rouge française, direction filières enfance famille sise 8 avenue Montaigne à Noisy-le-Grand (93160), pour une durée de 3 ans, dont projet ci-annexé ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.